

1. Infrastructures de traitement des eaux

Objectifs

Construire ou rénover de façon substantielle une infrastructure publique en vue d'atteindre l'un des objectifs suivants :

- améliorer la sécurité, la gestion, la fiabilité et l'efficacité des systèmes canadiens de traitement et de distribution de l'eau potable;
- augmenter le nombre de foyers ayant accès à une eau potable salubre qui répond aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* ou qui les dépasse;
- améliorer la protection ou la gestion des sources d'eau potable;
- améliorer la conservation de l'eau.

Sous-catégories

- Infrastructure de traitement d'eau potable.
- Réseaux de distribution d'eau potable (pourrait inclure l'installation de compteurs dans le cadre d'un projet plus vaste).

Veillez inclure les renseignements suivants dans votre analyse de rentabilisation :

- S'il y a lieu, indiquez dans quelle mesure le projet :
 - augmente le nombre de foyers ayant accès à une eau potable salubre;
 - augmente le nombre de foyers munis d'un compteur résidentiel;
 - améliore la fiabilité des installations de traitement et de distribution d'eau;
 - améliore l'efficacité de la station de traitement d'eau ou du réseau de distribution, entraînant une diminution des fuites ou pertes d'eau, de l'utilisation de produits chimiques pour le traitement, de la consommation d'énergie ou du nombre d'avis d'ébullition de l'eau;
 - réduit l'impact environnemental par la diminution du volume d'eau extraite et l'aménagement des bassins versants.
- S'il y a lieu, expliquez comment le projet :
 - améliore la qualité de l'eau potable;
 - répond ou dépasse, une fois terminé, les normes provinciales applicables à la qualité de l'eau potable;
 - réduit la consommation quotidienne d'eau par habitant.
- Veillez aussi inclure les renseignements suivants :
 - les problèmes liés à la capacité et les solutions;
 - les autres solutions envisagées et pourquoi ce projet représente la meilleure solution;
 - les problèmes et les solutions relatifs à la qualité de l'eau;
 - l'aide financière accordée par d'autres partenaires pour ce projet;
 - votre état de préparation relativement à l'exécution du projet;
 - votre plan de développement durable des services publics à long terme;

- tous enjeux de sécurité autres que les questions liées à la santé;
- les mesures de conservation envisagées (p. ex., amélioration de la consommation ou de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, utilisation de compteurs ou autres mesures d'efficacité énergétique);
- la manière dont le recouvrement complet des coûts de l'alimentation en eau est soutenu par l'installation universelle de compteurs d'eau ou, si ce n'est pas le cas, comment les coûts seront récupérés;
- les solutions pour combler les manques à gagner en matière de capital, d'exploitation ou d'entretien.

Informations additionnelles :

- Le requérant a mis ou s'engage à mettre en place des mesures de recouvrement complet des coûts.